



CHARTRE DES VALEURS ET PRINCIPES ET RÈGLEMENT CADRE DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA JEUNESSE

Adoptée en séance plénière du Conseil régional
le 23 juin 2016

Le Conseil Régional de la Jeunesse, CRJ, est une instance de formation d'éducation populaire et d'expression des jeunes en région Centre-Val de Loire. Notre présence et notre participation sont ses moteurs.

La Charte des valeurs et principes du Conseil Régional de la Jeunesse, a été rédigée à l'issue d'un travail collectif des membres de cette instance de participation et de représentativité de la jeunesse, de mars à avril 2016.

Afin d'obtenir une large adhésion autour de ces valeurs, cette charte a été soumise en avril 2016 à l'approbation de l'assemblée plénière du CRJ.

Cette charte des valeurs et principes du CRJ a pour vocation :

- de définir les valeurs qui sous-tendent l'engagement de chaque membre au sein du CRJ,
- de servir de référence pour l'ensemble des projets et prises de position du CRJ,
- d'affirmer vers l'ensemble des acteurs, avec lesquels le CRJ est amené à coopérer, ces valeurs.

Les valeurs liées à l'engagement de tout membre du CRJ sont celles de :

Représentativité des territoires...

En tant que membres du CRJ, nous nous exprimons au nom d'une instance et devons donc en respecter les règles. Notre rôle est de la représenter mais également de lui apporter ce que nous sommes. Nous devons être le lien entre les jeunes et le territoire régional dont nous sommes originaires.

Indépendance...

Nous nous approprions notre mission et nous sommes autonomes dans nos prises de décisions. Ces dernières se font en toute objectivité et dans l'intérêt général.

Volontariat – Initiative...

Notre engagement repose sur le volontariat et la prise d'initiatives. Cela passe par la création de projets, la proposition d'actions ou encore la participation active.

Solidarité – Équité...

Tous les membres sont égaux.

La solidarité fait référence à l'entraide entre les membres du CRJ qui doit s'installer lors des montages de projets, des réunions de groupes ou du travail à effectuer. Elle suppose que l'équité soit garantie entre les membres au sein du CRJ dans la prise de parole et la participation. A chaque fois que cela est possible nous viserons l'égalité de faits entre tous les membres de la CRJ.

Ces deux notions sont complémentaires et permettent de travailler efficacement ensemble.

Engagement citoyen...

Nous nous engageons à participer aux échanges en faisant preuve d'ouverture d'esprit, de neutralité et d'impartialité. Notre implication est une démarche citoyenne, elle se fera donc de manière laïque et non-partisane.

Solidarité – Équité...

Tous les membres sont égaux.

La solidarité fait référence à l'entraide entre les membres du CRJ qui doit s'installer lors des montages de projets, des réunions de groupes ou du travail à effectuer. Elle suppose que l'équité soit garantie entre les membres au sein du CRJ dans la prise de parole et la participation. A chaque fois que cela est possible nous viserons l'égalité de faits entre tous les membres de la CRJ.

Ces deux notions sont complémentaires et permettent de travailler efficacement ensemble.

Respect – Écoute – Partage...

RESPECT : il s'agit de tenir compte de l'autre dans ses différences, sociale, raciale, ethnique et culturelle. Le CRJ, promeut comme valeur fondamentale le respect, comme étant quelque chose qui incite surtout de façon notable, à la prise en compte de "différences" de points de vue, d'opinions entre membres du CRJ. Le respect est donc intimement lié à la prise en compte de la différence de l'autre. Ce respect se manifeste par l'écoute et le partage des expériences. Mais également au respect des valeurs républicaines.

Épanouissement...

Le CRJ permet l'épanouissement et l'enrichissement personnels, le développement ou le perfectionnement de nos compétences orales, écrites et l'apprentissage du travail en équipe dans le respect des autres.

En tant que membre du CRJ nous nous engageons à aider les autres membres durant toute la durée de notre mandat.

En ce sens l'engagement dans le CRJ est un acte citoyen.

Travail collectif ...

Il peut être substitué ici de façon simple au Collectif, le CRJ est un "collectif" dans l'intérêt général. Aucune velléité individualiste ne peut être tolérée, seule ici compte la volonté du "collectif". Nos différentes démarches au sein du CRJ sont scellées du sceau de la primauté de la démarche "collective" sur des initiatives individuelles. Le CRJ est un "collectif" aussi les comportements individualistes ne sont pas compatibles avec le CRJ.

Transparence...

Nous nous engageons à la transparence dans l'ensemble des relations que nous entretenons : en interne au CRJ, en interne avec le Conseil Régional, avec les partenaires et les jeunes.

Les valeurs inscrites dans cette charte nous permettent de nous réapproprier le principe essentiel de la République qu'est la laïcité et les fondamentaux républicains "liberté, égalité, fraternité", et contribuent à leur effectivité en leur donnant du sens.